

Bilan d'activité des PAI et CEPPP d'Auvergne – Rhône - Alpes



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Les Points Accueil Installation



Les missions



- **Accueillir, informer et orienter les porteurs de projets**
- **Les accompagner dans définition du pré-projet puis à l'élaboration du document d'auto-diagnostic.**
- **S'informer de l'offre de formation régionale**
- **Contribuer au répertoire national du dispositif de préparation à l'installation par l'enregistrement de données**
- **Suivre le porteur de projet jusqu'à la mise en relation avec le CEPPP**

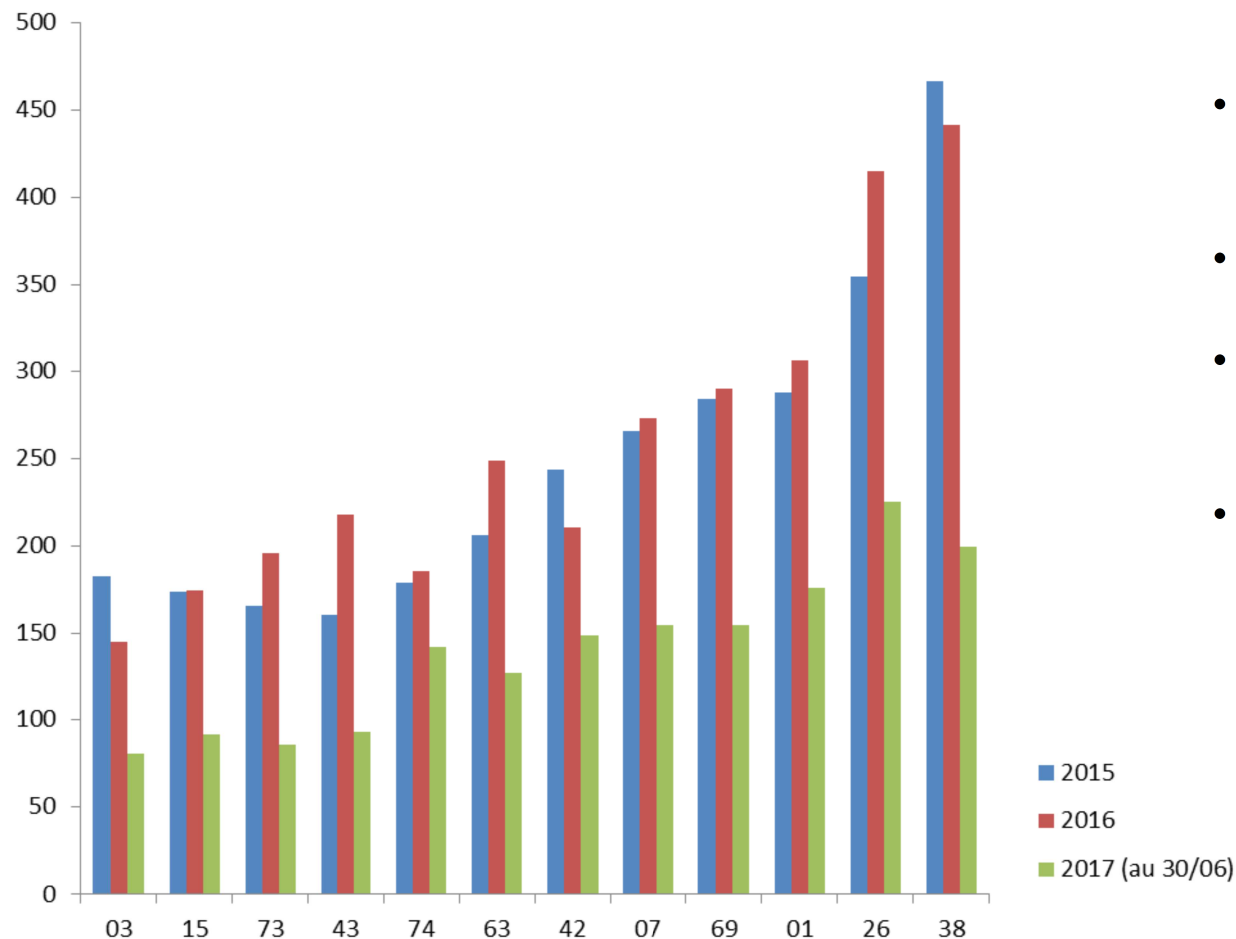
Les organisations mises en place



→ En lien avec les réalités locales et la fréquentation des points accueil

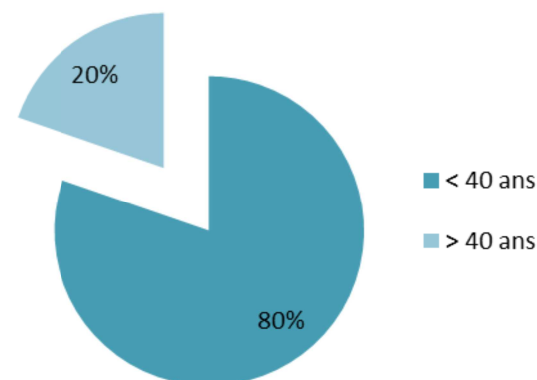
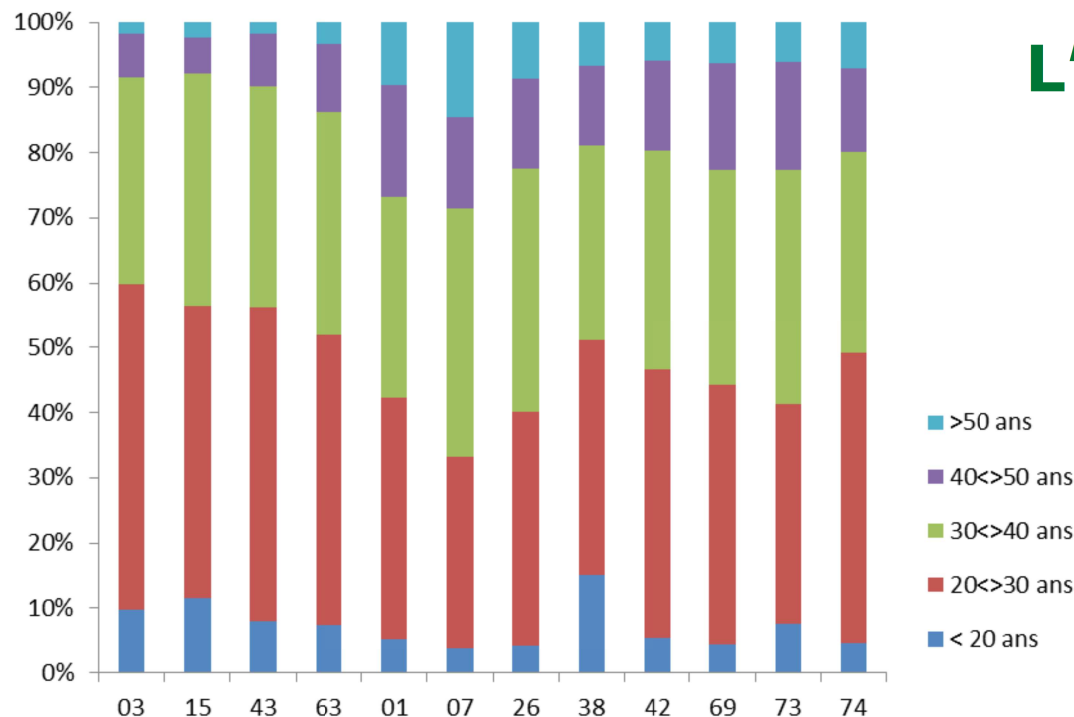
- Moyens humains : de 0,8 à 1,6 ETP
- Moyens matériels : bureaux, informatique, véhicules
- Outils développés à l'échelon régional en Rhône-Alpes progressivement ouverts aux départements d'Auvergne au cours de l'année 2017
 - Supports de communications dont le site web Devenir Agriculteur
 - Trait d'Union...
- Outils développés à l'échelon régional en Rhône-Alpes et en Auvergne qu'il faudra fusionner
 - Auto diagnostics
 - Enquête de satisfaction....
- Accueil combinant différentes modalités, mises en œuvre de façon différenciée selon les départements
 - Permanences téléphoniques
 - Des séquences collectives pour donner une information de base
 - Des rendez-vous individuels au siège ou décentralisés
- Suivi et enquêtes de satisfaction

Fréquentation des PAI



- Fréquentation en hausse régulière à l'échelle régionale
- > 9 000 personnes accueillies en 3 ans
- Fréquentation moindre en zone d'élevage
- Attractivité des départements du sud de la région 07 et 26 ou dotés d'une importante zone urbaine

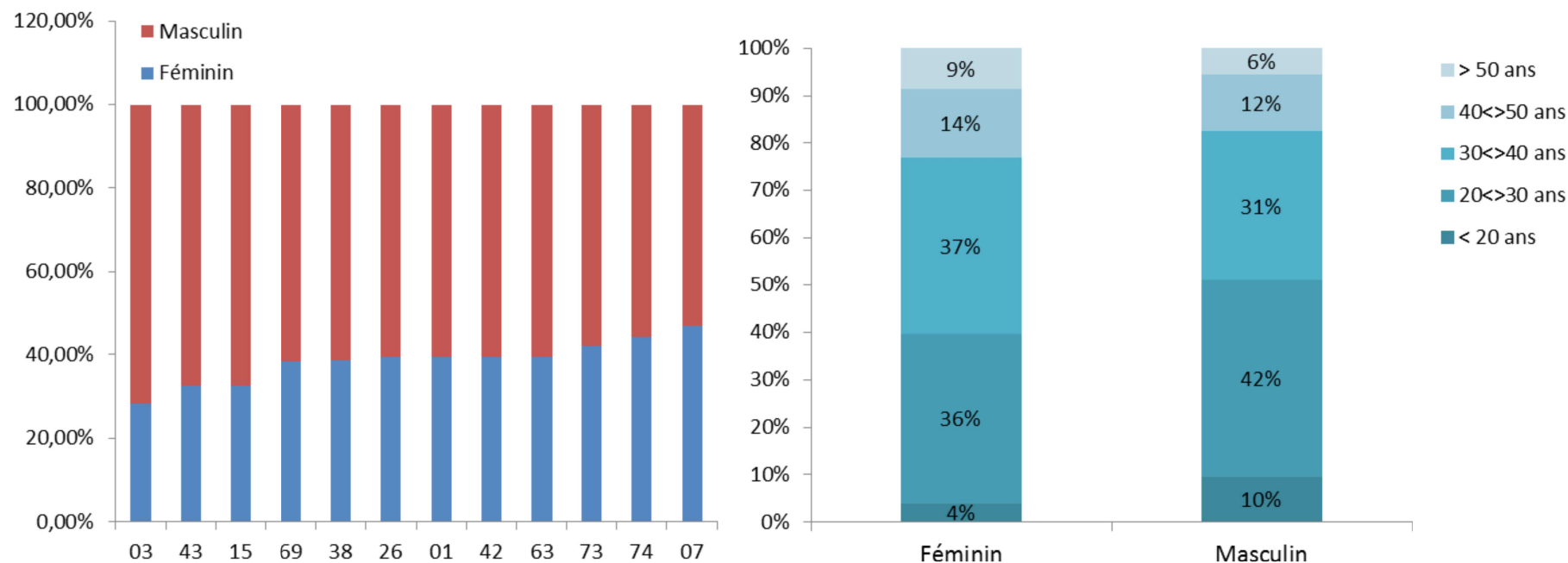
Profil des personnes accueillies



A l'échelle d'Auvergne -Rhône-Alpes 80 % des personnes accueillies sont éligibles à la DJA de par leur âge.

Les personnes non éligibles ne représentent que 10% du public en Auvergne contre 23% en Rhône-Alpes. Ce public est en augmentation sur tout le territoire

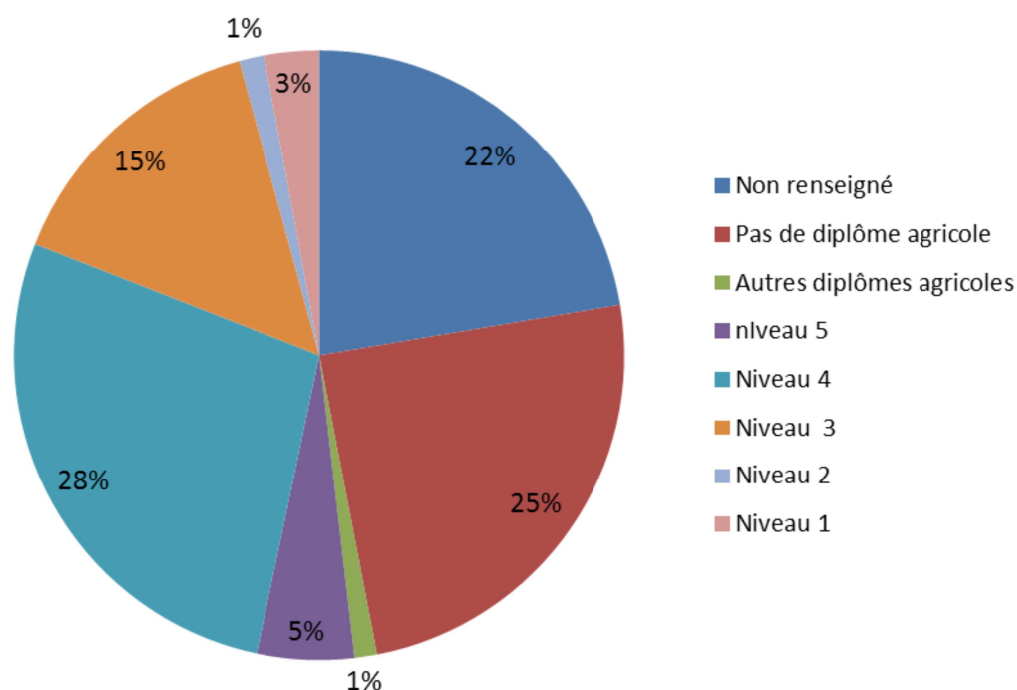
Profil des personnes accueillies



Un public féminin, un peu plus âgé, qui représente 40% des personnes accueillies avec deux départements qui se rapprochent de la parité (74 – 07)



La formation



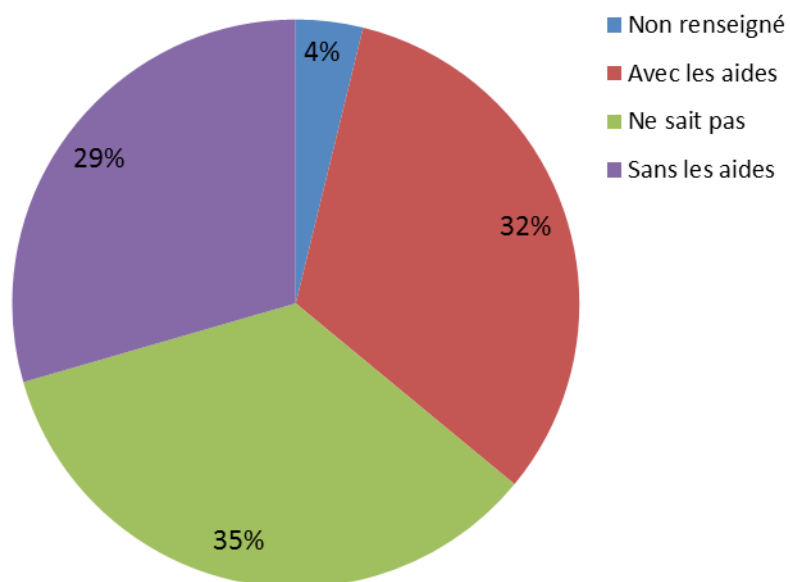
50% des personnes accueillies disposent de la capacité professionnelle.

Cette proportion est identique sur toutes les classes d'âge

Concernant les formations de niveau 4 près de la moitié des diplômes ont été acquis par la voie de la formation adulte



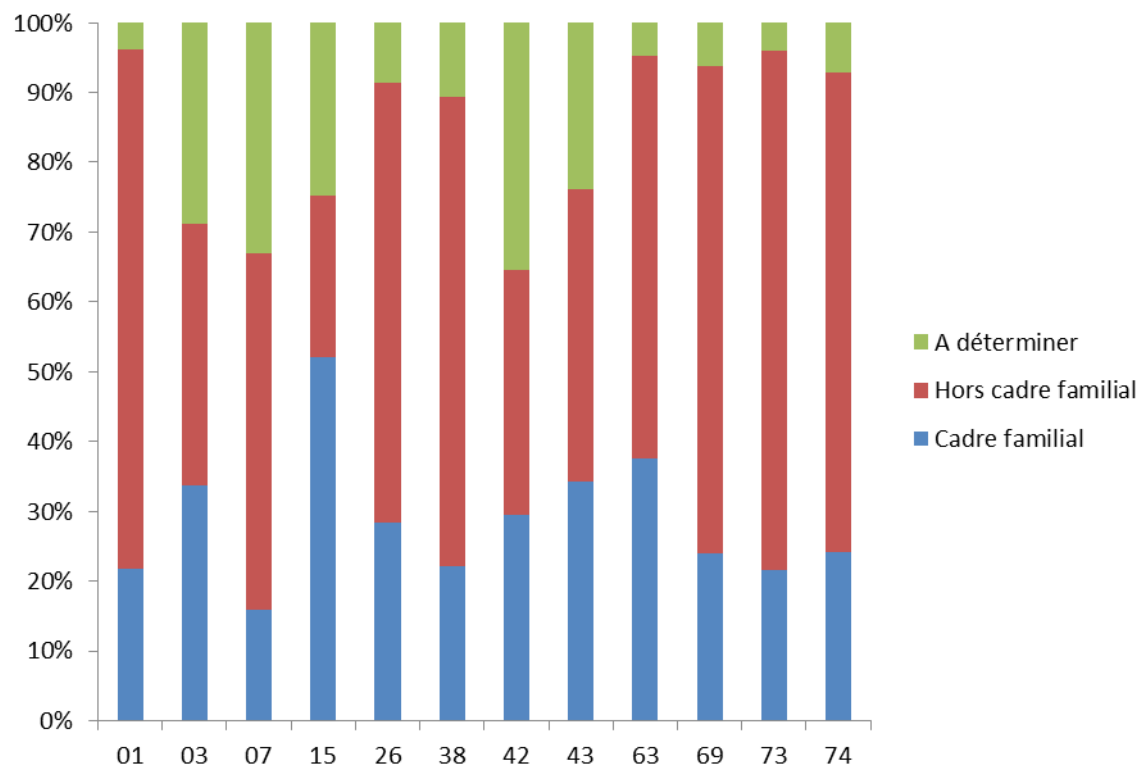
- Souhait DJA



- Sur la période, lors du premier contact , seul 1/3 des personnes reçues se positionne pour une installation avec le bénéfice des aides alors qu'au moins 42% sont éligibles



Installation dans ou hors cadre familial

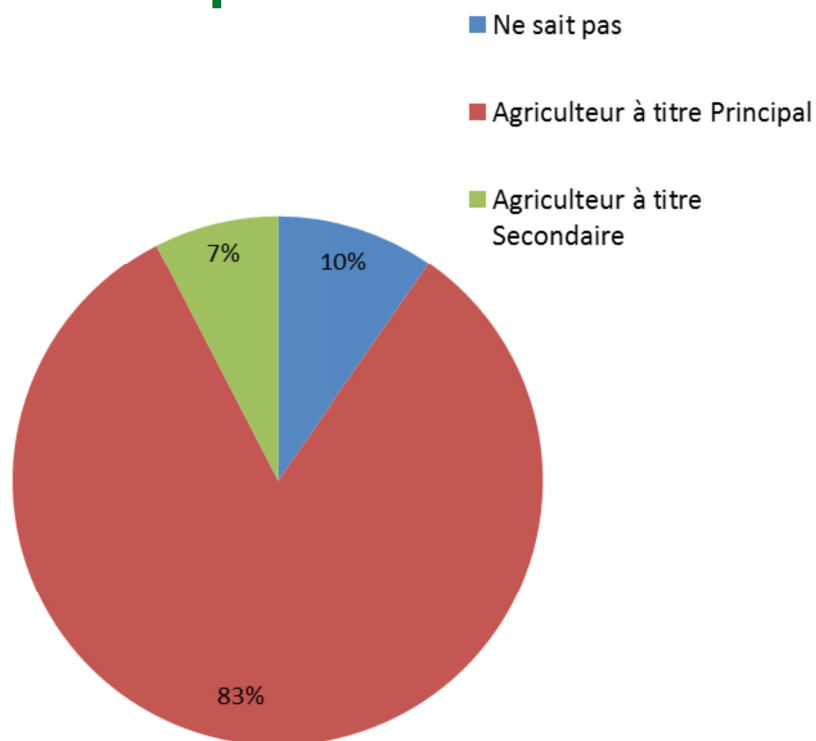


A l'échelle régionale la part de personnes envisageant une installation hors cadre familial atteint 60% avec de fortes disparités départementales 74% dans l'Ain, 23% dans le Cantal

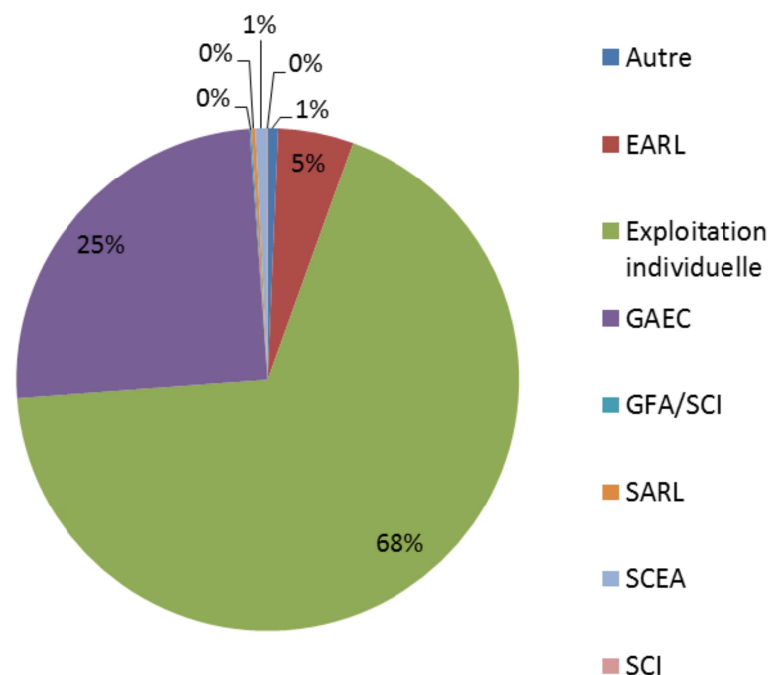
Projets envisagés : le statut



De la personne

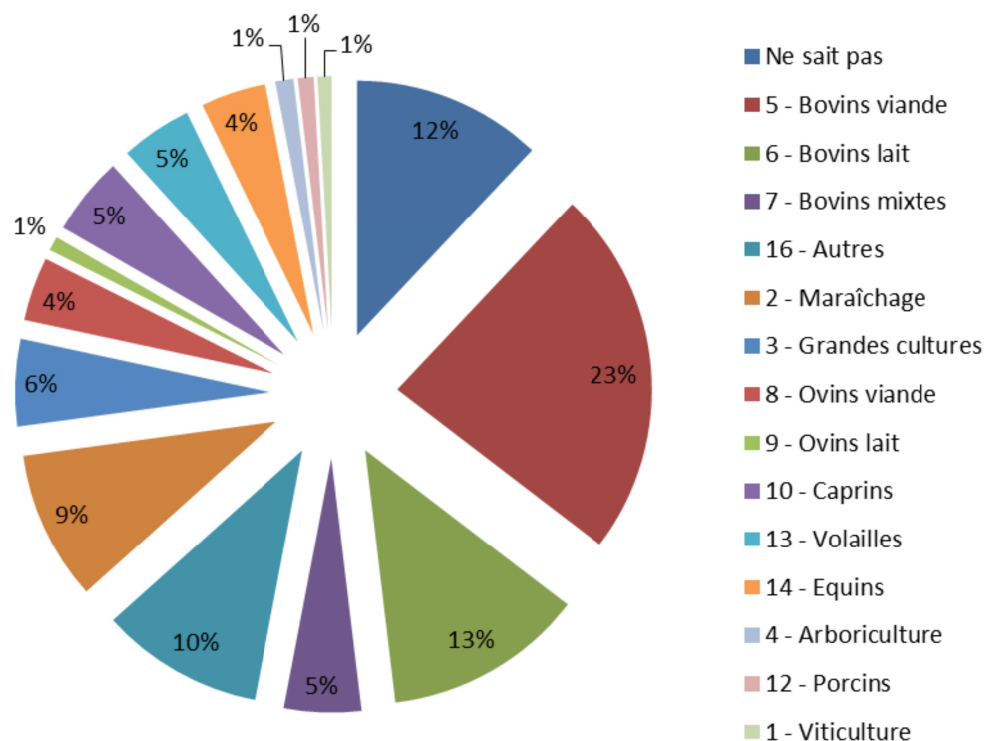


De l'exploitation





• Les productions en Auvergne



En production principale :-

-l'élevage bovin est présent dans 40% des projets ;

-l'élevage ovin dans 6%.

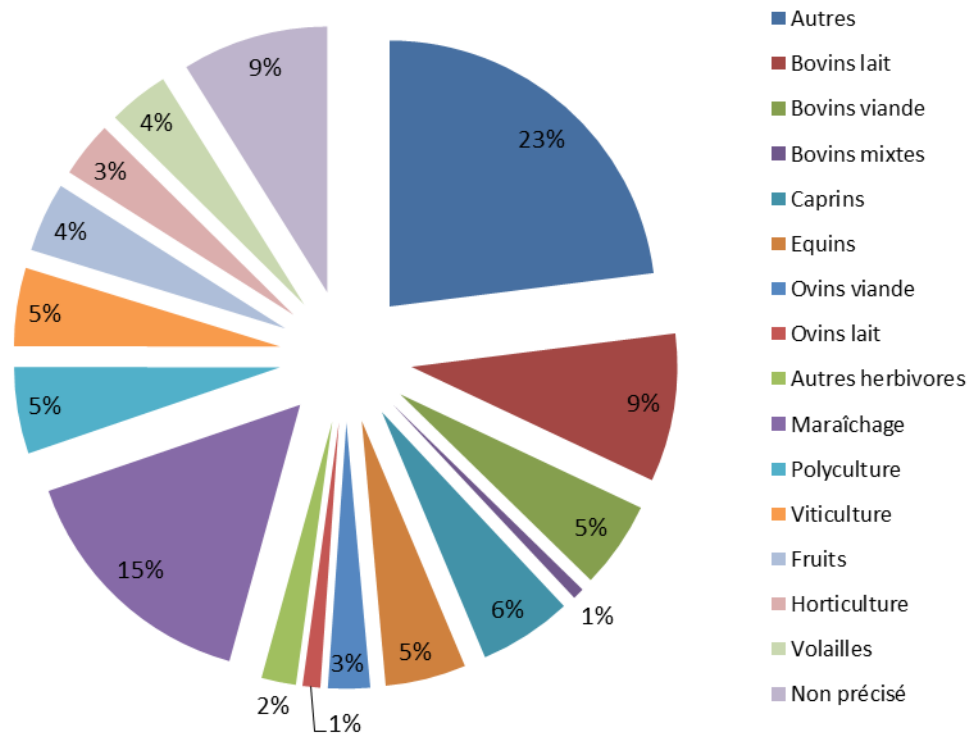
-Le maraîchage est présent dans 10% des projets et les grandes cultures dans 6%

-22% des projets ne sont pas précisés

Les productions secondaires les plus citées sont les ovins, les volailles, les grandes cultures



• Les productions en Rhône-Alpes

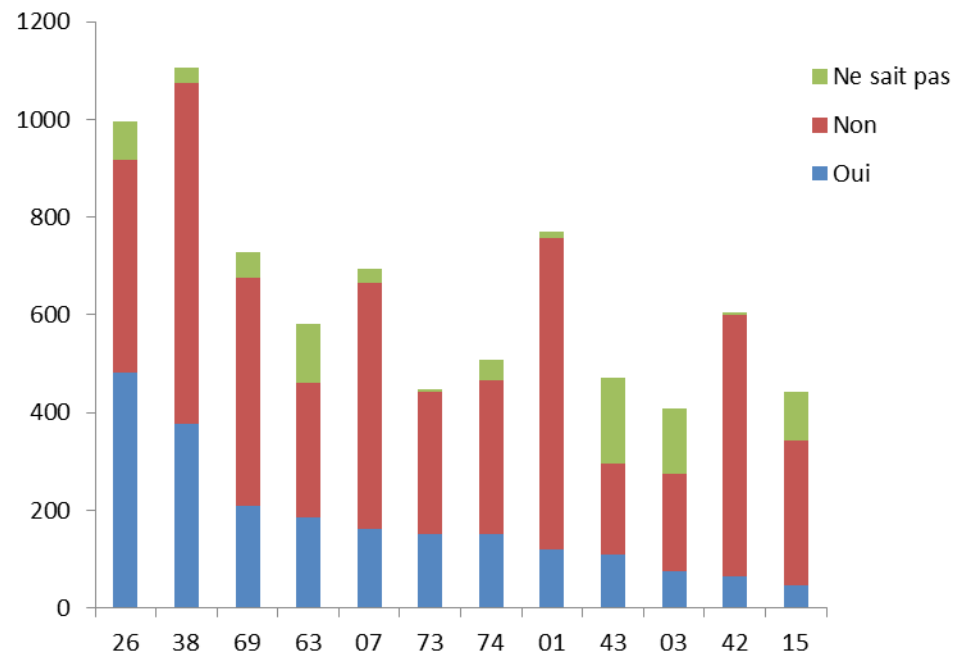


En production principale :

- L'élevage bovin n'est présent que dans 15% des projets.
- l'élevage des ovins et caprins en représente 10%.
- Le maraîchage est présent dans 15% des projets.
- Les autres productions végétales se répartissent 17% des projets
- 30% des projets ne sont pas précisés.



- Production en agriculture biologique**



A l'échelle de la région 27% des personnes accueillies envisagent tout ou partie de leur production en Agriculture biologique.

Cette proportion varie fortement de 10 à 50% d'un département à l'autre

Les difficultés pour passer de l'idée au projet



- L'accès au foncier
- Le financement des projets
- La conjoncture de certaines filières
- L'acquisition d'expérience pratique (comment financer le temps passé à cette acquisition pour certains publics)
- Le financement des formations qualifiantes
- Le temps à mobiliser
- La distance entre le lieu de résidence et le lieu du futur projet
-

Les CE PPP



Les missions



- **Conduire les procédures préalables à toute définition de plan,**
- **Élaborer les plans de professionnalisation de manière personnalisée,**
- **Assurer le suivi des plans de professionnalisation,**
- **Assurer le suivi des contrats de couverture sociale pour l'installation en agriculture pour l'État,**
- **Travailler en coordination avec l'ensemble des structures intervenant dans le plan de professionnalisation.**
- **A ces missions spécifiques, s'ajoute la mission de gestion administrative.**

Les organisations mises en place



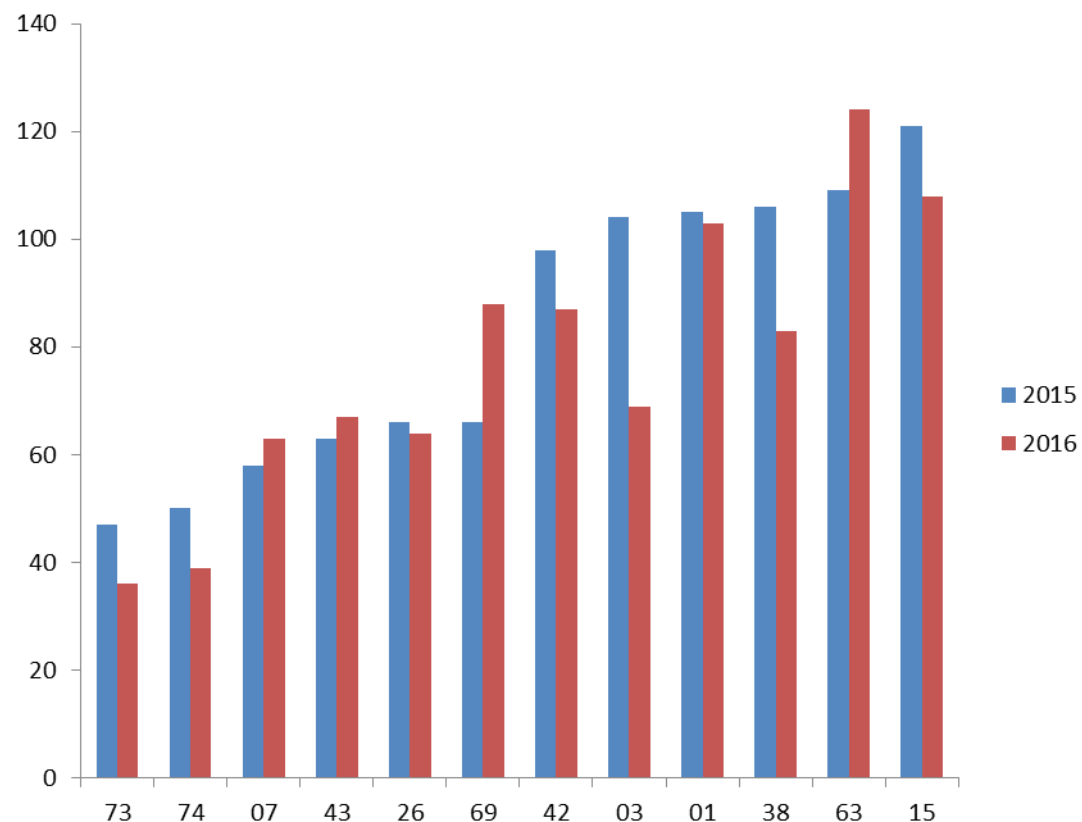
Deux modalités de mise en œuvre co-existent :

- Des entretiens en face à face entre le porteur de projet et les conseillers
- Une séquence collective préalable à l'entretien, constituée d'apports théoriques et de travail en sous groupe destinée à favoriser l'implication du stagiaire dans l'élaboration de son parcours.

Cette nouvelle modalité a été testée et maintenue au vu des résultats dans les départements 01 ; 07 ; 26 ; 38 ; 42 ; 69.

De nouveaux départements envisagent de la mettre en place à partir de 2018.

Les PPP agréés



En rythme annuel +- 950
PPP agréés dont 1/3
concerne des personnes
souhaitant s'installer
hors cadre familial

Les préconisations en 2016



- **Formations diplômantes : 45**
- **Formations de perfectionnement :**
 - **Nbe moyen/PPP agréé : 4**
 - **Avant installation : 3**
 - **Après installation : 1**
 - **Durée moyenne des formations prescrites : 16 h**
- **Stages en exploitation agricole : 389**
 - **Durée moyenne :**
 - **4,7 mois si stages reprise**
 - **2,4 mois autres stages**
- **Stages en entreprise : 7**
- **PPP agréés avec 21 heures seul : 56**



Merci de votre attention